



Séance ordinaire du 2 mars 2026



1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 février 2026 et de la séance extraordinaire du 30 janvier 2026

4. Rapport d'activités du conseil

4,1

Administration et développement



4.1.1

Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 3 février au 2 mars 2026

LISTE DES COMPTES - VILLE	
	Total
du 03-02 au 02-03-2026	2 542 068.94 \$
GRAND TOTAL	2 542 068.94 \$



4.1.2

Adoption du Règlement n° 359-2026 décrétant un emprunt de type parapluie pour une dépense d'un montant de 1 500 000 \$ remboursable sur une période de 10 ans — Réfection des infrastructures des routes de la Montagne, des Laurentides, du chemin Lac-Skein et autres routes

Travaux requis pour :

- assurer la **sécurité des usagers**
- améliorer l'**état du réseau routier municipal**
- maintenir les **infrastructures existantes**

Coût total estimé :

- **1 500 000 \$**

Financement par **règlement d'emprunt sur 10 ans**

4.1.3

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 360-2026 — Adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux lequel remplace le Règlement n° 290-2021

Obligation légale : Adoption d'un code révisé après chaque élection générale (LEDMM)

Objectif du règlement : Énoncer les valeurs de la Ville et les règles guidant la conduite des élu(e)s

Valeurs clés : intégrité, prudence, respect, loyauté, équité, honneur

Interdictions : conflits d'intérêts, cadeaux inappropriés, usage personnel des ressources, divulgation d'informations confidentielles

Sanctions possibles : réprimande, amende, remboursement, suspension

Remplace le règlement 290-2021

4.1.4

Appui aux demandes de l'Union des municipalités du Québec quant à l'abolition du Programme de l'expérience québécoise et les restrictions au Programme des travailleurs étrangers temporaires

La Ville appuie les demandes de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant à :

- Instaurer une clause de droits acquis pour les travailleurs touchés par l'abolition du PEQ
- Assouplir les restrictions au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET)
- Mettre en place des mesures transitoires adaptées aux PME

Objectif : protéger la main-d'œuvre essentielle et soutenir l'économie régionale

4.1.5

Motion de sympathie pour le décès de M. Léonard Côté

Motion de sympathie à l'endroit de la famille de M. Léonard Côté, ancien maire d'Hébertville (1991–2009) et préfet de la MRC Lac-Saint-Jean-Est (2007–2009), décédé le 10 février dernier.

La motion vise à souligner son engagement remarquable et ses nombreuses années de service à la communauté.

4.1.6

Création de nouveaux postes en vertu de la lettre d'entente no 2 intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2684 — Préposé(e) à l'information municipale et Animateur/Animatrice clientèle spécialisée

Conformément à la lettre d'entente n° 2 conclue avec le SCFP 2684 concernant l'évaluation des fonctions et la nouvelle structure salariale

Deux nouveaux postes ont été évalués :

- Préposé / Préposée à l'information municipale
- Animateur / Animatrice clientèle spécialisée

Le SCFP 2684 a confirmé son accord quant à ces évaluations et à la création de ces postes

4.1.7

Embauche de Mme Marie-Soleil Dufour à titre de directrice des finances par intérim et autorisation à signer les effets, chèques et autres documents ou opérations bancaires de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix pour toute la durée de son intérim

- ▶ **Date d'embauche : 9 février 2026**
- ▶ **Rémunération et conditions de travail applicables seront celles prévues à la politique de rémunération du personnel-cadre**
- ▶ **Autoriser à signer les effets, chèques et autres documents ou opérations bancaires de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix pour toute la durée de son intérim**

4.1.8

Autorisation d'une signataire — Calendrier de conservation des documents à soumettre à l'approbation de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec

- ▶ La *Loi sur les archives* oblige les organismes publics à maintenir un calendrier de conservation et à faire approuver toute modification par BAnQ
- ▶ La Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix est assujettie à cette loi et doit s'y conformer et comme aucun règlement interne ne délègue cette responsabilité, une autorisation formelle est requise
- ▶ Mme Maryse Tremblay, adjointe à la direction générale est autorisée à signer le calendrier de conservation et ses modifications
- ▶ Elle pourra également soumettre ces documents à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

4.1.9

Autorisation d'une signataire - Entente de règlement des griefs 2025-001 et 2025-002

- ▶ Autoriser la directrice générale à signer l'entente de règlements des griefs à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2684

4.1.10

Dépôt d'un projet de bonification de l'entente intermunicipale de fourniture de services conseils en ressources humaines dans le cadre du second appel à projets du FFR Volet 4

- ▶ La Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix est partie à l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services en gestion des ressources humaines par la MRC en faveur de toutes ses municipalités membres
- ▶ **Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) tient un appel à projets dans le cadre du volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR), sous-volet collaboration intermunicipale, et ce, jusqu'au 17 avril 2026**
- ▶ Les besoins grandissants constatés au sein des organismes municipaux desservis par l'entente mentionnée ci-dessus et des régies intermunicipales œuvrant sur le territoire de la MRC désirent adhérer à ladite entente
- ▶ Pour répondre à ces besoins, il est nécessaire de bonifier l'entente actuellement en vigueur et de procéder à l'embauche d'une ressource supplémentaire
- ▶ La Ville s'engage à participer au projet de bonification de l'entente intermunicipale au projet de services conseils en ressource humaine et s'engage à assumer une partie des coûts sous réserve et conditionnellement à la conclusion d'une entente à intervenir en application de l'article 569.0.1 du code municipal



4,2 Gestion du territoire

4.2.1 Adoption d'une politique sur la vente de parcelle de terrain appartenant à la ville

Vente possible seulement si la parcelle n'est plus utile à la Ville

Réservée aux propriétaires adjacents pour agrandissement, régularisation ou amélioration du terrain

Parcelle doit être non stratégique, non constructible seule et sans impact pour la Ville

Prix basé sur la valeur au m² du terrain du demandeur inscrite au rôle d'évaluation

Tous les frais sont à la charge du demandeur (arpentage, notaire, etc.)

La parcelle doit être intégrée au lot existant et vendue sans garantie légale

4.2.2

Adoption du Règlement n° 357-2026 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels n° 132-2012 et ses amendements en vigueur en vue d'ajouter les zones 125 R et 156 I à l'application du règlement

Principale modification proposée

- Remplacement de l'article **2.1.1 — Territoire d'application** pour inclure officiellement les zones **125 R et 156 I**



4.2.3

Demande d'un usage conditionnel no 13-2026 - 1747 Route 169

- ▶ M. Dominic Boivin a déposé une demande d'usage conditionnel pour l'immeuble du **1747, route 169**. Il désire acquérir l'immeuble et modifier l'usage des lieux pour y installer son entreprise d'excavation.
- ▶ L'emplacement est actuellement vacant, suite à un incendie survenu il y a quelques années. L'usage qui y était auparavant exercé en était une de mécanique automobile, peinture et débosselage.
- ▶ Étant situé à l'intérieur de la zone agricole permanente, cet usage était dérogatoire et protégé par des droits acquis au plan provincial, et ce droit acquis subsiste encore aujourd'hui.
- ▶ Les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié les éléments de la demande d'usage.
- ▶ Le conseil **accepte la demande d'usage conditionnel** déposée de manière à assurer une intégration harmonieuse de cet usage dans son voisinage.
- ▶ Diverses conditions d'occupations sont imposées au demandeur.

4.2.4

Demande d'appui à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'entreprise d'excavation 9102-3747- Québec inc.

- ▶ L'entreprise **9102-3747 Québec inc.** souhaite exploiter une entreprise d'excavation sur le lot **5 493 185** situé au 1747, route 169
- ▶ Le terrain, en **zone agricole permanente**, bénéficie déjà d'un **droit acquis commercial** pour l'entretien, la peinture et le débosselage de véhicules
- ▶ Le propriétaire demande à la **CPTAQ** l'autorisation de remplacer ces usages par celui d'une entreprise d'excavation
- ▶ Le projet est conforme à la **réglementation municipale**
- ▶ L'emplacement n'a **aucun potentiel agricole** et respecte les critères de l'article 62 de la LPTAAQ
- ▶ Le projet n'a **aucun impact négatif sur l'agriculture** environnante et ne peut être réalisé ailleurs hors zone agricole

4.2.5

Octroi d'un contrat à Experts-Conseils AquaTer-Eau inc. pour la phase 1 de recherche en eau souterraine — Appropriation au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ)

- ▶ Niveaux élevés de nitrates détectés dans les puits municipaux, affectant la qualité de l'eau potable
- ▶ Lancement de la phase 1 pour identifier de nouvelles zones d'approvisionnement en eau souterraine
- ▶ Analyse des données géologiques, cartographie et sélection des zones potentielles
- ▶ Confection d'un rapport hydrogéologique d'étape
- ▶ 12 240 \$ plus les taxes applicables conformément à l'offre de service du 9 février 2026
- ▶ Appropriation au **Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ)**

4.2.6

Octroi d'un contrat à Mageco LMG inc. — Aménagement d'un corridor de mobilité active de la rue Mathieu – Appropriation au Fonds réservé à la vente des terrains

- ▶ Phase finale de l'aménagement de la rue Mathieu
- ▶ Aménagement d'un corridor de mobilité active
- ▶ Octroi d'un contrat à **Mageco LMG inc.** au montant de 13 656 \$ plus les taxes applicables
- ▶ Appropriation au fonds réservé à la vente des terrains

4.2.7

Octroi d'un contrat à Nutrite Belle Pelouse — Balayage des rues pour la saison 2026

26 232,65 \$
plus les taxes
applicables



4.2.8

Octroi d'un contrat à SPO électrique inc. Conversion de l'éclairage au Del de la mairie et de la bibliothèque

- ▶ Contrat accordé à **SPO électrique inc.** pour la conversion de l'éclairage au Del de la mairie et de la bibliothèque au montant de 22 900 \$ plus les taxes applicables
- ▶ De ce montant sera déduit un appui financier d'Hydro-Québec estimé à 6 200 \$ pour un coût de revient à 16 700 \$ plus les taxes applicables
- ▶ Projet financé par une appropriation au fonds de roulement sur une période de 3 ans



4,3

Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie

4.3.1

Octroi d'un contrat à l'entreprise Époxy Solution décor (9282-9399 Québec inc.) — Rénovation du plancher dans la zone des services de l'aréna — Appropriation au surplus accumulé non affecté

Octroi du contrat à **Époxy Solution Décor (9282-9399 Québec inc.)**

Travaux : **rénovation du plancher** de la zone de service de l'aréna

Montant du contrat : **45 398 \$** + taxes applicables

Appropriation au surplus accumulé non affecté



4.3.2

Octroi d'un contrat à Mosaïque Stratégie inc. — Accompagnement dans le projet du Banc de sable, de la Colonie Richelieu et du centre récréotouristique le Rigolet

- ▶ La Ville souhaite être accompagnée dans la réalisation d'une planification territoriale pour les secteurs du Banc de Sable, la Colonie Richelieu et le centre récréotouristique le Rigolet
- ▶ Mosaïque Stratégie a déposé une offre de service proposant un accompagnement dans l'élaboration d'une planification à long terme afin d'assurer la sécurité, la valeur récréative et la résilience écologique de chacun des secteurs
- ▶ Cette planification tiendra compte des enjeux forestiers, sociaux et opérationnels ainsi qu'une approche globale visant à assurer la cohérence des orientations, des communications et des relations avec la communauté tout au long du mandat
- ▶ Accorder à Mosaïque Stratégie le contrat pour la somme de 34 500 \$ plus les taxes applicables

L'offre de services propose les démarches suivantes :

- Planification territoriale des sites
- Démarche d'acceptabilité sociale
- Accompagnement et coordination forestière
- Orientation stratégique et accompagnement

4.3.3 Popote roulante des Cinq Cantons — Contribution annuelle débutant le 1er avril 2026 et finissant le 31 mars 2027

- ▶ Le service de la Popote roulante est offert à Métabetchouan–Lac-à-la-Croix depuis 2014
- ▶ L'organisme demande une nouvelle contribution annuelle de la Ville, soit 2,50 \$ par habitant pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2027
- ▶ Cette contribution représente un montant total de 10 573 \$ pour l'année 2026-2027



4.3.4

Octroi d'un contrat à la compagnie 9132-1703 Québec inc. (Formation) — Surveillance de la plage du centre récréotouristique le Rigolet — Été 2026



14 546 \$ plus les taxes applicables

Contrat est effectif du 20 juin au 16 août 2026

4.3.5

Autorisation d'un signataire — Acceptation provisoire des travaux de conversion du système de refroidissement R-22 à l'ammoniac et remplacement du condenseur à l'aréna et libération d'un montant sur la retenue

- ▶ M. Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie est autorisé à signer l'acceptation provisoire des travaux de conversion du système de refroidissement R-22 à l'ammoniac et remplacement du condenseur à l'aréna
- ▶ Libération d'un montant de **51 062,38 \$** plus les taxes applicables sur la retenue



4.3.6

Octroi d'un contrat à A.R.C. Informatique inc. Développement de la « Boîte à Projets Citoyens »

La Ville consulte régulièrement sa population afin de demeurer attractive et répondre aux besoins de la communauté

Les outils numériques favorisent un engagement citoyen plus dynamique

Importance de mieux rejoindre les 18-35 ans et de connaître leurs idées pour bâtir une Ville inclusive

Développement d'un module de consultation intégré directement au site web de la Ville

6 650\$ + taxes

4.3.7

Autorisation de signataires – Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM

- ▶ La FQM offre un service en ingénierie, infrastructures et adaptation aux changements climatiques
- ▶ La Ville souhaite bénéficier de cette expertise pour la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements
- ▶ Messieurs André Fortin, maire et Mario Bouchard, greffier sont autorisés à signer l'entente

4.3.8

Octroi d'un contrat à la Fédération québécoise des municipalités – Projet de transformation de bureaux du centre communautaire en garderie pour une étude de conformité au Code du bâtiment



- ▶ La Ville doit faire vérifier la conformité des locaux du centre communautaire en vue d'un projet d'aménagement d'une garderie
- ▶ Cette vérification exige une analyse du Code du bâtiment et des relevés sur place effectués par un architecte
- ▶ La Fédération québécoise des municipalités (FQM) offre un service technique répondant aux besoins municipaux
- ▶ **8 000 \$ plus taxes** à la FQM pour la réalisation d'une étude

4,4 Rapport des activités du conseil

4.4.1 Rapport des activités du conseil

4.4.2 Représentations, dons et subventions

<i>Demandeur</i>	<i>Demande</i>	<i>Montant accordé</i>
Traversée du Lac-St-Jean en Snowkite	Commandite pour l'édition 2026	300 \$
Association du Hockey mineur	Commandite, 3 ^e Édition du salon de la moto et du VTT	1 000 \$
Regroupement loisirs et sports	Contribution 2 athlètes locaux finales des Jeux du Québec	60 \$



5. Dépôt de la correspondance

7. Période de questions des citoyens

8. Levée de la séance

